

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUDRECIEUX

Séance du 15 décembre 2015

Date de Convocation :

Le 8 décembre 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil quinze, le quinzième jour du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, **le conseil municipal** de la commune de Coudrecieux, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Coudrecieux, sous la présidence de **Monsieur Laurent GOUPIL**, Maire.

Étaient présents : M. GOUPIL Laurent, Mme DEROUINEAU Christine, M. EPINEAU Jean-Luc, Mme PILET Florence, M. HAMELIN Fabrice, M. CHANTEPIE Mickaël, M. DREUX Patrice, Mme MARIS Corine, M. CHAMBRIER Thomas, M. RICAUX Damien, Mme PECATTE Charlotte, Mme CHEVEREAU Annette, M. MIARD Marcel.

Étaient absents excusés : M. CUREAU Gilbert -> donne pouvoir à M. GOUPIL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Charlotte PECATTE

ORDRE DU JOUR

- Validation du Compte-Rendu du Conseil précédent,
- Vote des tarifs 2016,
- Dossier Ecole : Information sur Audit et SPS + Choix de la maîtrise d'œuvre,
- Mise en place d'une alarme,
- Proposition de la commission voirie par rapport au chemin vert,
- Convention de location des terrains,
- Vote des radios et avancement de grade des agents communaux,
- Avis du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- Informations Diverses : Travaux, Recensement de la population et illuminations de Noël,
- Questions Diverses.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT

Monsieur Damien RICAUX, Conseiller Municipal, indique que le compte-rendu du 30 novembre ne reflète pas le contenu des débats.

Il souhaite rajouter au compte-rendu du 30 novembre : le projet du collectif avait été envoyé par mail à Monsieur le Maire avec une demande de rendez-vous et n'a jamais eu de réponse.

Monsieur le Maire souhaite rajouter la réponse suivante : En effet il a reçu les documents sur sa boîte mail personnel et non à la Mairie. S'il souhaite une réponse les

demandes doivent être faites à l'adresse Mail de la Mairie. Il ajoute qu'il a ensuite un mois pour répondre à la demande.

Madame Florence PILET, Conseillère Municipale, ajoute que sur le compte-rendu on voit les noms des conseillers qui interviennent à chaque fois, par contre Monsieur Marcel MIARD n'est pas nommé pour le 3^{ème} point des questions diverses où il est indiqué « Il est demandé pourquoi ... »

Pour le 3^{ème} point des questions diverses il est modifié : « Monsieur Marcel MIARD, Conseiller Municipal demande pourquoi ... »

VOTE DES TARIFS 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission des Finances s'est réunie le 17 novembre dernier et propose une augmentation des tarifs de 1% arrondi.

1/ Tarifs Salle des Fêtes

Madame Christine DEROUINEAU, 1^{ère} adjointe, rappelle que l'année dernière il y a eu une augmentation beaucoup plus importante.

Monsieur Damien RICAUX, Conseiller Municipal, demande sur quoi on se base pour faire une augmentation étant donné que les taux INSEE n'ont pas augmenté. Madame Christine DEROUINEAU, 1^{ère} adjointe, répond qu'il faut également prendre en compte les augmentations de frais comme les salaires des agents ou encore les augmentations du prix de l'EDF ou de l'Eau. Elle ajoute que nous ne sommes pas obligés de suivre les indices.

Monsieur Jean-Luc EPINEAU, 2^{ème} Adjoint, indique qu'il trouve que c'est bien d'augmenter un peu tous les ans. Monsieur Marcel MIARD, Conseiller Municipal, ajoute qu'il vaut mieux augmenter un peu tous les ans que beaucoup d'un coup.

SALLE DES FETES		
	Tarif 2015	Proposition 2016 + 1%
1/2 Journée	91,00 €	92,00 €
1 Journée	195,00 €	197,00 €
1 Journée 1/2	215,00 €	217,00 €
2 Jours	255,00 €	257,00 €
2 Jours 1/2	275,00 €	278,00 €
3 Jours	317,00 €	320,00 €
1/2 Journée supplémentaire	91,00 €	92,00 €
Salle des Associations	18,00 €	18,00 €
Vin d'honneur et Réunion	63,00 €	63,00 €
Associations du canton		
1/2 journée	64,00 €	64,00 €
1 journée	107,00 €	108,00 €
Remplacement thermostatique	80,00 €	81,00 €
Forfait nettoyage poubelle	20,00 €	20,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOPTE**, à l'unanimité, les tarifs de la Salle des Fêtes comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2016.

2/Tarifs Photocopies et Fax

TARIFS PHOTOCOPIES ET FAX

	Noir et Blanc	Couleur
A4 Recto	0,10 €	0,50 €
A4 Recto / Verso	0,20 €	1,00 €
A3 Recto	0,20 €	1,00 €
A3 Recto / Verso	0,40 €	2,00 €
Fax (feuille à l'unité)	0,50 €	
Planche étiquettes	1,00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte**, à l'unanimité, les tarifs des photocopies et fax comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2016.

3/Tarifs Concessions Cimetières

Monsieur Damien RICAUX, Conseiller Municipal, demande si l'augmentation de 1% c'est pour les mêmes raisons ?

Monsieur Jean-Luc EPINEAU, 2^{ème} Adjoint, répond que le fonctionnement augmente toujours un peu.

Madame Christine DEROUINEAU, 1^{ère} adjointe, ajoute que c'est également dans l'optique de futur projet telle la reprise de concession même si cela ne couvrira jamais les frais. Elle précise que tarifs cimetières de Coudrecieux ne sont pas les plus élevés par rapport à d'autres communes.

CONCESSIONS CIMETIERE

	Tarifs 2015	Proposition 2016
50 ans	180,00 €	184,00 €
30 ans	142,00 €	145,00 €
Droit de superposition	65,00 €	66,00 €
Cavurnes 30 ans	271,00 €	276,00 €
Arrivée d'une urne	26,00 €	27,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte**, à l'unanimité, les tarifs des concessions cimetières comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2016.

4/Tarifs Divers

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce qui concerne les garages, ils n'appartiennent pas à la commune, seul le foncier appartient à la commune. C'est une location du terrain.

TARIFS DIVERS

	Tarif 2015	Proposition 2016
Garages (location emplacement)	58,00 €	59,00 €

	Tarifs 2015	Proposition 2016
Plancher (uniquement hab commune)	100,00 €	101,00 €
Caution du plancher	300,00 €	300,00 €
gobelets non rendus	1,00 €	1,00 €
clé local poubelle rés. secondaire	8,00 €	8,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOPTE**, à l'unanimité, les tarifs divers comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2016.

5/Tarifs Assainissement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il faut effectuer une augmentation car nous avons une station d'épuration qui est obsolète et que ces augmentations sont en prévisions de pouvoir faire les travaux.

Monsieur Marcel MIARD, Conseiller Municipal, demande ce qu'on entend par « Taxe raccordement maison existante ». Il lui est répondu que c'est pour une maison qui est déjà construite et qui souhaite se raccorder à l'assainissement collectif.

Monsieur Fabrice HAMELIN, Conseiller Municipal, demande pourquoi une si grande différence avec un terrain nu ? Madame Christine DEROUINEAU répond que lorsque la Mairie agrandit son réseau d'assainissement collectif, les maisons existantes sont obligées de s'y raccorder.

ASSAINISSEMENT		
	Tarifs 2015	Proposition 2016
Le m3	1,20 €	1,22 €
Abonnement réseau	36,00 €	37,00 €
Taxe raccordement maison existante	600,00 €	612,00 €
Taxe raccordement terrain nu	1 200,00 €	1 224,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOPTE**, à l'unanimité, les tarifs du service assainissement comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2016.

6/Tarifs Amendes

AMENDES		
	Tarifs 2015	Proposition 2016
Nuitée chenil communal	15,00 €	15,00 €
Amendes de stationnement	17,00 €	17,00 €
Amendes divagation des chiens	15,00 €	15,00 €
Aire de jeux interdit aux chiens	10,00 €	10,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOPTE**, à l'unanimité, les tarifs des amendes comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2016.

DOSSIER ECOLE : INFORMATION SUR AUDIT ET SPS + CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu de plusieurs propositions tarifaires pour les projets de travaux à l'école,

Monsieur le Maire ajoute que c'est une information au Conseil Municipal, il n'y aura pas de délibération étant donné qu'il a une délégation du Conseil Municipal jusqu'à 4.000,00€. Il souhaite tout de même voir les offres avec le Conseil Municipal et avoir les avis de chacun.

Monsieur le Maire présente le résultat suivant :

Mission de Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé (SPS)	
SARL Pierre SPS	1 380,00 € TTC
Kaufmann-Rouy (KR)	2 059,20 € TTC
Audit Energétique	
SARL SCOP	4 500,00 €
M3E	1 380,00 €
	1 680,00 € avec Option
STUDEFFI	3 315,00 €
BLIN	4 188,00 €
Maîtrise d'Œuvre	
BLIN	8 %
MARCHAND PITOIS	10,5 %
AMC Architectes	7,9 % minimum de 15 000 €
A3dess	
Audit Energétique + Maîtrise d'Œuvre	27 360,00 €

1 / Mission de Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé (SPS)

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de Monsieur le Maire pour retenir la SARL Pierre SPS soit un montant de 1.380,00 € TTC.

2/ Audit Energétique

M3E est moins élevé car la société dispose déjà d'un certains nombres d'éléments sur les bâtiments. Monsieur Damien RICAUX, Conseiller Municipal, demande sur quels bâtiments. Monsieur le Maire répond sur toute l'école et la cantine. Il demande également si l'Audit Energétique est obligatoire. Monsieur le Maire répond que oui, pour les subventions. Madame Christine DEROUINEAU, 1^{ère} Adjointe, ajoute qu'il y a déjà 2 subventions en moins pour le projet (Département et Région) et que l'on va essayer d'obtenir la subvention LEADER et la DETR en plus de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de Monsieur le Maire pour retenir la société M3E pour la solution de base à 1.380,00 € TTC plus option de 300,00 € pour le reste des bâtiments alimentés par la chaufferie soit un total de 1.680,00 € TTC

3/ Maîtrise d'Œuvre

Monsieur le Maire explique que la société A3dess prend une plus-value pour travaux car les travaux seront fait en 2 phases.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de Maîtrise d'œuvre de la société BLIN pour un pourcentage de 8% sur le montant total des travaux.

MISE EN PLACE D'UNE ALARME

Monsieur le Maire explique qu'au mois d'octobre dernier la Mairie a été cambriolé. Les cambrioleurs sont passés par la porte de derrière, ont forcé la porte du bureau du Maire et des adjoints. Ils ont commencé à fracturer la porte du secrétariat de la Mairie mais ne sont pas entrés dans le bureau. On suppose qu'ils ont été dérangés. L'assurance a été contactée et nous ont conseillé de rencontrer la société Activeille pour sécuriser les bâtiments communaux.

Suite à son rendez-vous avec Monsieur COUDRAY de la société Activeille pour sécuriser les bâtiments communaux, il a reçu une proposition pour sécuriser la Mairie et une proposition pour sécuriser les ateliers municipaux :

Mairie : 41,61 €/mois x 12 mois = 499,32 € TTC

Ateliers : 31,57 €/mois x 12 mois = 378,84 € TTC

Total : 878,16 € TTC

L'assurance GROUPAMA fera une réduction de 400 € environs et renouvelée chaque année sur le montant des cotisations d'assurance (5 655,48 €) si nous acceptons les devis.

Monsieur le Maire précise que si nous prenons une décision aujourd'hui, les frais d'installations seront pris en charge.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, la mise en place d'une alarme à la Mairie et aux ateliers municipaux.
- **ACCEPTE**, à l'unanimité, l'offre de la société Activeille pour sécuriser les bâtiments communaux.
- **DONNE** Pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents liés à ce dossier.

PROPOSITION DE LA COMMISSION VOIRIE PAR RAPPORT AU CHEMIN VERT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc EPINEAU, 1^{er} Adjoint, en charge du dossier.

Monsieur Jean-Luc EPINEAU, 1^{er} Adjoint, explique que suite au précédent Conseil Municipal, ils se sont rendus sur place afin de visualiser le Chemin Rural qui fait partie du domaine privé de la commune. Il avait été décidé lors d'un précédent Conseil de remettre en service le chemin, en contournant la propriété de Madame BEZARD. Mais elle ne veut plus.

Sur place la Commission des Chemins a réfléchi à plusieurs options, dont contourner le terrain. Ensuite ils se sont demandés : « qu'elle est l'utilité publique du Chemin Rural ». Le Chemin Rural aboutit sur un chemin goudronné qui tombe sur une voie sans issue d'un côté et sur la route de Montaillé de l'autre côté.

La commission des Chemins propose au conseil Municipal de vendre une partie du terrain qui jouxte la parcelle de Madame BEZARD. Le Chemin Rural deviendrait une voie sans issue.

Monsieur Damien RICAUX, Conseiller Municipal, demande qu'elles sont les contraintes. Madame Christine DEROUINEAU, 1^{ère} Adjointe, répond qu'il y aura une enquête publique avec des normes à respecter plus un coût pour le commissaire enquêteur.

Madame Florence PILET, Conseillère Municipale, ajoute qu'il faut que la vente couvre les frais. Il est répondu qu'elle les couvrira car le but est qu'il n'y est pas de frais pour la commune (frais de bornage par exemple)

Madame Christine DEROUINEAU, 1^{ère} Adjointe, souhaite dire qu'elle n'est pas d'accord avec la proposition de la commission des chemins et que pour elle c'est le devoir du Conseil Municipal de conserver le Territoire de la commune.

Monsieur Jean-Luc EPINEAU, 1^{er} Adjoint, demande à ce que le vote soit fait à bulletin secret. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui s'oppose à ce que le vote se fasse à bulletin secret. 1 personne est contre. Le vote à bulletin secret est accordé.

Monsieur le Maire met au vote la proposition la commission des chemins :

- Oui, pour la Vente : 8
- Non, pour la Vente : 3
- Blanc / Abstention : 3

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, avec 8 POUR ; 3 CONTRE et 3 ABSTENTIONS la vente d'une partie du chemin.

CONVENTION DE LOCATION DES TERRAINS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune avait une convention de location pour la parcelle Section C n° 144 avec Monsieur DUBOIS. Mais que cette convention n'existe plus mais que Monsieur DUBOIS utilise toujours la parcelle. En ce qui concerne la convention de la parcelle section A n° 417 c'est une revalorisation du montant.

Monsieur Damien RICAUX, Conseiller Municipal, demande pour une convention et non un Bail. Il lui est répondu que c'est plus simple de récupérer le terrain avec une simple convention si besoin.

Monsieur Damien RICAUX, Conseiller Municipal, demande s'il est possible d'avoir un inventaire des terrains de la commune. Monsieur le répond que ce n'est pas difficile car il s'agit :

- Les 2 terrains : parcelle C n° 144 et parcelle A n° 417
- Les garages
- Les logements communaux

Monsieur Damien RICAUX, Conseiller Municipal, indique que les surfaces de ces parcelles sont différentes alors pourquoi le montant de la convention serait identique. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une somme symbolique de 50 € annuelle plutôt qu'une valeur réelle.

Monsieur Thomas CHAMBRIER, Conseiller Municipal, trouve que le montant de la location de la parcelle A 417 est élevé. Monsieur Jean-Luc EPINEAU, 2^{ème} Adjoint, répond que Monsieur BEZARD est d'accord avec le montant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOPTE**, à l'unanimité, les tarifs locations de terrains comme ci-dessous à compter du 1er janvier 2016.
- **DONNE** Pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents liés à ce dossier

		Proposition
Parcelle Section C n° 144 à M. DUBOIS	Remise en place de la Convention de location	50 €
Parcelle Section A n° 417 à M. BEZARD	Revalorisation du Montant de la location	50 €

VOTE DES RATIOS ET AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les ratios des agents promus au taux de 100 %.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été créé un poste d'adjoint technique de 1ère classe et un poste d'adjoint administratif de 1ère classe suite à l'avancement de grade des agents communaux. Le Conseil avait également fixé les ratios à 100 % et sollicitait l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un avis favorable du comité Technique en date du 25 novembre 2015 et qu'il convient maintenant de valider les ratios comme suit :

Grade d'origine	Grade d'accès	Nombre d'agent promouvable	Ratios	Nombre d'agent promu
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	100 %	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	100 %	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés

- **VALIDE** les ratios comme ci-dessus.

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui M. Thierry CLOU, employé communal est Adjoint technique de 1^{ère} classe. Il est inscrit au tableau d'avance de grade pour le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui Mme Edwige ROLLAND, employée communal est Agent Spécialisé des Ecoles maternelles de 1^{ère} classe. Elle est inscrite au tableau d'avance de grade pour le grade d'Agent Spécialisé principale des Ecoles maternelles de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire présente la simulation du coût supplémentaire par agent:

M. Thierry CLOU : -> Coût pour la collectivité + 74 € par mois
-> Net 47 €

Mme Edwige ROLLAND : -> Coût pour la collectivité + 51 € par mois
-> Net 42 €

Madame Florence PILET, Conseillère Municipale, demande s'il est possible de promouvoir 2 agents en même temps. Monsieur le Maire lui répond que oui dans le sens où ce n'est pas dans la même filière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ**, avec 13 POUR et 1 ABSTENTION de passer M. Thierry CLOU, employé communal est Adjoint technique de 1^{ère} classe au tableau d'avance de grade pour le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, avec 13 POUR et 1 ABSTENTION de passer Mme Edwige ROLLAND, employée communal est Agent Spécialisé des Ecoles maternelles de 1^{ère} classe au tableau d'avance de grade pour le grade d'Agent Spécialisé principale des Ecoles maternelles de 2^{ème} classe.

AVIS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame La Préfète demande un avis de l'ensemble du Schéma départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal ce que va changer le nouveau Schéma avec le rapprochement des Communautés de Communes du Pays Bilurien et du Pays des Brières et du Gesnois. Notamment sur le changement de gouvernance. Il explique qu'il y aura du changement dans les délégués communautaires, qu'avec la nouvelle répartition il n'y aura qu'un seul siège pour la commune. Il y aura du changement également au niveau de la Présidence et Vice-Présidence. Ce qui va surtout changer c'est l'évolution des compétences des Communautés de Communes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DONNE**, à l'unanimité, un avis Favorable au Schéma départemental de Coopération Intercommunale du 19 octobre 2015.

INFORMATIONS DIVERSES

- Recensement de la Population : Du 21 janvier au 20 février 2016 aura lieu le recensement de la Population. 2 agents recenseurs ont été nommés : Monsieur HASKAYNE-DUBOIS Jean-Noël et Mme BOSNYAK Marie-Claire. Leur photo paraîtra dans le bulletin municipal.
- Travaux rue de la Mairie : les travaux sont terminés. Il n'y aura plus de places de parking sauf une place handicapé et des arrêts minute seront autorisés.
- Illuminations de Noël : Il a été fait le choix de mettre les illuminations à la Mairie, au niveau de la verrerie et au Loges. Le stock n'est plus adéquat. Les décorations seront revues l'année prochaine
- Radar Pédagogique : Nous avons reçu la convention pour le prêt du radar pédagogique. Il sera sur la commune du 11 mars au 1^{er} avril 2016.
- Signature des devis :
 - Sté VAUTCARANNE pour le relevage de 3 concessions pour 890,00 € TTC
 - Alain DEMAS suite à l'effraction de la Mairie pour un montant de 1 074,00 € TTC (assurance prend en charge)
 - Alain DEMAS Remplacement des Anti pinces doigts pour un montant de 736,80 € TTC
- Point sur les commissions : Madame Christine DEROUINEAU, 1^{ère} Adjointe, fait un point la commission des finances qui s'est déroulé le 17 novembre 2015.
- Logement Communal : le logement au 2^{ème} étage de l'ancienne poste sera loué à compter du 19 décembre prochain. Monsieur Damien RICAUX, Conseiller Municipal, indique qu'il avait la demande de photos du logement pour le mettre une annonce sur le bon coin. Il n'a jamais rien reçu. Monsieur le Maire répond que l'on n'allait pas mettre une annonce alors qu'on venait de nous demander le logement.
- Vente du Foyer Sainte-Elisabeth : nous venons de recevoir une offre à 100.000 €. Monsieur le Maire à rendez-vous jeudi pour l'Audit car il faut ce document pour pouvoir signer le compromis. Madame Florence PILET, Conseillère Municipale, indique qu'elle a appris par « bruit de couloir » que la vente de 95.000 € était tombée à l'eau. Monsieur le

Maire répond que rien n'est clos car nous sommes toujours en contact avec ses personnes.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Madame Florence PILET, Conseillère Municipale, fait une remarque sur l'ambiance au Conseil Municipal mais également sur la communication. Elle indique qu'ils n'ont pas toutes les données et c'est assez difficile pour donner un avis. Elle souhaite être avisée de toutes les commissions avec l'ordre du Jour. Il est décidé de prévenir tous les conseillers lors de réunions de commissions (Destinataire : Commission ; Copie : les autres conseillers).
- ❖ Monsieur Thomas CHAMBRIER, Conseiller Municipal, se demande où en est le dossier sur le terrain devant la Mairie. Monsieur le Maire répond que le dossier avance, qu'il a eu des rendez-vous mais ne souhaite pas annoncer les choses s'ils ne sont pas vérifiés et conformes.
- ❖ Monsieur Damien RICAUX, Conseiller Municipal, indique que le terrain appartenant aux héritiers de Monsieur et Madame BATAILLE est en vente. Il y a une proposition à 25.000 €. Monsieur répond que le prix de ce terrain est trop élevé. En cas de proposition d'achat la Mairie sera informée par le Droit de Prémption Urbain et si besoin pourra préempter.
- ❖ Monsieur Damien RICAUX, Conseiller Municipal, demande qui est le propriétaire du bâtiment du Comité des Fêtes, car ils auraient demandé l'éclairage dans le bâtiment. Monsieur le Maire répond que le Comité des Fêtes en est le propriétaire et que la Mairie n'est pas au courant de cette demande.
- ❖ Monsieur Damien RICAUX, Conseiller Municipal, explique le problème d'électricité qu'il y a eu dimanche 13 décembre lors du Marché de Noël. Monsieur le Maire indique que lorsque qu'un conseiller remarque un problème sur la commune, il souhaite d'abord être informé avant toute intervention car il est responsable en cas d'accident. Ce problème d'électricité devra être revu.
- ❖ Monsieur Marcel MIARD, Conseiller Municipal, indique qu'il a reçu un mail d'un autre conseiller municipal. Il souhaite juste indiquer qu'il ne veut pas recevoir d'autres mails que ceux de la Mairie pour les réunions et autres.
- ❖ Monsieur Jean-Luc EPINEAU, 2^{ème} Adjoint, explique que Monsieur Damien RICAUX, a de très bonnes idées mais qu'il est dommage de toujours les recevoir en Mail. Il préférerait qu'il en parle en réunion.

Monsieur le Maire demande au public si quelqu'un souhaite prendre la parole :

- Personne ne souhaite prendre la parole.

Séance levée à 23h05

Pour extrait conforme,
Suivent les signatures au registre
Le Maire, Laurent GOUPIL